

Recherches sociographiques



Le Parti libéral du Québec et le fédéralisme évolutif : (ré)actions face au dossier constitutionnel dans la vie politique québécoise post-1995

The Quebec Liberal Party and evolving federalism: (Re)actions to the constitutional question in post-1995 Quebec politics

Gustavo Gabriel Santafé and Félix Mathieu

Volume 63, Number 1-2, January–September 2022

Réalignements et transformations politiques au Québec :
conséquences et perspectives

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092383ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092383ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gabriel Santafé, G. & Mathieu, F. (2022). Le Parti libéral du Québec et le fédéralisme évolutif : (ré)actions face au dossier constitutionnel dans la vie politique québécoise post-1995. *Recherches sociographiques*, 63(1-2), 85–107. <https://doi.org/10.7202/1092383ar>

Article abstract

This paper examines the ideological positioning of the Quebec Liberal Party (QLP) with respect to the constitutional question and Quebec's place in the Canadian federation since 1995. Through a qualitative content analysis of various primary sources, we argue that there has been a process of ideological realignment in the QLP insofar as the party has become more and more inspired by the theory of evolving federalism. This ideological realignment is taking shape in three phases that are marked by high points in 1996, 2001 and 2017. Taking evolving federalism and the concept of flexibility as its normative source, this ideology is characterized by a preference for paraconstitutional approaches to promoting administrative arrangements and intergovernmental diplomacy.



LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC ET LE FÉDÉRALISME ÉVOLUTIF : (RÉ)ACTIONS FACE AU DOSSIER CONSTITUTIONNEL DANS LA VIE POLITIQUE QUÉBÉCOISE POST-1995

Gustavo Gabriel SANTAFÉ et Félix MATHIEU

Cet article examine le positionnement idéologique du Parti libéral du Québec (PLQ) face au dossier constitutionnel et à la place du Québec au sein de la fédération canadienne depuis 1995. Par l'intermédiaire d'une analyse de contenu qualitative de diverses sources primaires, nous soutenons qu'il s'est opéré un processus de réalignement idéologique au PLQ par lequel la formation s'est graduellement inspirée de la théorie du fédéralisme évolutif. Ce réalignement idéologique prend forme à travers trois phases qui sont marquées de moments forts en 1996, en 2001 puis en 2017. Prenant comme source normative le fédéralisme évolutif ainsi que le concept de flexibilité, cette idéologie se caractérise par une préférence pour les démarches paraconstitutionnelles visant la promotion d'ententes administratives et d'une diplomatie intergouvernementale.

Mots-clés : Parti libéral du Québec; réalignement idéologique; fédéralisme évolutif; analyse de contenu; dossier constitutionnel

Le Parti libéral du Québec (PLQ) est la seule formation partisane toujours active au Québec qui existe depuis la Confédération¹. Parmi les facteurs qui expliquent cette longévité, il importe de tenir compte de la capacité du Parti à mettre à jour périodiquement ses positionnements idéologiques eu égard à certains enjeux clés (LEMIEUX, 2008; LÉVESQUE, 2013). Depuis les années 1960 surtout, c'est ce qu'a

1. À noter, toutefois, que le Parti conservateur du Québec a refait surface en 2021 au moment où il se dote d'un nouveau chef bien connu du public, Éric Duhaime.

fait le PLQ en lien avec le dossier constitutionnel et l'épineuse question de la place du Québec dans la fédération canadienne. La littérature foisonne d'analyses rigoureuses pour couvrir la deuxième moitié du 20^e siècle (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995; DION, 1995; BOUCHARD, 1999; LÉVESQUE et PELLETIER, 2006; LEMIEUX, 2008; SANTAFÉ et MATHIEU, 2019). Entre autres, on souligne que les Libéraux défendent généralement une posture plus fédéraliste que leurs adversaires politiques au Québec (LEMIEUX, 2008, p. 178). Dans le même temps, cet attachement du PLQ envers les institutions et la culture politique canadiennes n'a pas empêché le développement d'une doctrine proprement autonomiste visant à mieux protéger les intérêts du Québec contre les tentatives d'ingérence du gouvernement fédéral durant les décennies 1960-1970 (LEMIEUX, 2008, p. 179).

De manière un peu schématique, rappelons que le PLQ s'est d'abord opposé frontalement à l'Union nationale (UN) – son principal adversaire politique au sein du système partisan québécois de l'époque – sur le plan constitutionnel et concernant la manière d'appliquer les mesures autonomistes au Québec (ANGERS, 1997; LEMIEUX, 2008). Ensuite, les décennies 1980-1990 ont vu naître au PLQ le désir de présenter le projet de la reconnaissance du Québec au sein de la fédération canadienne comme une voie alternative à l'indépendantisme du Parti québécois (PQ), tout en contestant les modalités du rapatriement constitutionnel de 1981-1982 (LAFORÉST, 2014; McROBERTS, 2018, ROCHER, 2020).

Concrètement, nous identifions l'échec des rondes constitutionnelles de Meech (1987-1990) et de Charlottetown (1992) puis la tenue du référendum de 1995 sur la souveraineté-partenariat comme les événements précurseurs d'une nouvelle phase de réalignement idéologique pour le PLQ (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995; LAFORÉST, 2010; ROCHER, 2020). Or, depuis ce moment charnière, de quelles manières le PLQ a-t-il entrepris de (re)configurer son positionnement idéologique en lien avec le dossier constitutionnel au Canada?

Par l'intermédiaire d'une analyse de contenu qualitative de diverses sources primaires, cet article se propose de fournir des éléments de réponse à ce questionnement. Ainsi, il analyse l'essor du réalignement idéologique du PLQ post-1995, qui se caractérise principalement par ce qu'on désignera le « fédéralisme évolutif » et l'accent mis sur le principe de la flexibilité. Notre argumentaire se décline en trois principales étapes.

Premièrement, nous allons discuter des fondements théoriques associés au fédéralisme dit « évolutif ». Ceci servira ensuite d'ancrage analytique. Deuxièmement, nous allons prendre soin de présenter la démarche analytique et méthodologique retenue. Nous allons aussi expliciter les termes sur lesquels repose la présente contribution à la littérature et approfondir les fondements de la problématique qui nous intéresse. Troisièmement, nous allons décortiquer les tenants et aboutissants des trois phases que nous observons dans le processus de réalignement idéologique post-1995 au PLQ en lien avec le dossier constitutionnel précisément (1996, 2001 et 2017). Ce faisant, nous discuterons de l'élaboration graduelle d'une vision libérale du fédéralisme évolutif et insisterons sur la consolidation normative du principe clé qu'est la flexibilité. Enfin, nous concluons en offrant un bref examen critique du mandat récemment entamé par Dominique Anglade aux rênes du PLQ.

LE FÉDÉRALISME ÉVOLUTIF

On trouve dans la littérature un nombre impressionnant de définitions du fédéralisme (voir PALERMO et KÖSSLER, 2017). Bien qu'il n'existe pas de figure absolument incontournable qui soit parvenue à (im)poser *la* base définitionnelle que tous reprennent par la suite, quelques spécialistes de la deuxième moitié du 20^e siècle se sont illustrés par la finesse de leur compréhension et interprétation du fédéralisme (WHEARE, 1963; ELAZAR, 1987; WATTS, 1996). En nous inspirant de leurs écrits, nous retenons que le fédéralisme correspond à une théorie politique prévoyant un partage des pouvoirs constitutionnels dans un État souverain entre au moins deux ordres de gouvernement, lesquels sont supposés distincts, mais non subordonnés les uns aux autres (TULLY, 1995; ROCHER, 2006; GAGNON, 2021).

Cela étant, de nombreuses déclinaisons théoriques et normatives gravitent comme autant d'électrons autour de « l'atome fédéralisme » que nous venons de circonscrire. Que l'on pense aux fédéralismes de type « territorial », « multinational », « asymétrique », « personnel », etc., ces différentes déclinaisons mettent l'accent respectivement sur certaines spécificités, ce qui les amène à formuler différentes propositions (lesquelles sont parfois opposées) pour concevoir les architectures institutionnelles et constitutionnelles fédérales (KARMIS 2006; MATHIEU, GUÉNETTE et GAGNON, 2020).

Dans le sillage de ce que les sociologues Gilles Bourque et Jules Duchastel nomment la position fédéraliste du « statu quo flexible » (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995, p. 20), le fédéralisme évolutif se caractérise d'abord et avant tout par une préférence pour les arrangements politiques et juridiques destinés à transformer *graduellement* le fonctionnement d'un système fédératif par *voies paraconstitutionnelles*. Plutôt que de miser essentiellement sur une réforme constitutionnelle en bonne et due forme pour moderniser l'architecture institutionnelle du pays, le fédéralisme évolutif priorise le recours à des ententes administratives et intergouvernementales qui sont à même de contourner les écueils associés aux tentatives de révision constitutionnelle formelles (BOISMENU, 2008; BROUILLET, 2011; PELLETIER, 2017). Pour cette raison, les stratégies découlant d'une logique évolutive du fédéralisme sont souvent qualifiées de paraconstitutionnelles ou informelles. Elles viennent ainsi souvent brouiller les cartes en ce qui concerne l'application du partage des compétences prévu dans les textes constitutionnels formels, car elles engagent un système fédéral à s'adapter à de nouvelles réalités et pratiques sans pour autant amender le texte de la loi fondamentale du pays (POIRIER, 2004; SIMEON, 2006; POIRIER et HARTEY, 2020; GAGNON et POIRIER, 2020). Bref, il s'agit d'une forme de bricolage constitutionnel.

En règle générale, nous dirons des partisans de cette déclinaison du fédéralisme qu'ils considèrent fondamental de parvenir à faire évoluer les systèmes fédératifs en fonction du contexte sociétal et politique ambiant, quand bien même les voies constitutionnelles formelles ne semblent pas accessibles. Certes, on ne rejette pas la possibilité d'avoir recours *in fine* aux procédures formelles pour modifier la loi fondamentale du pays. En revanche, lorsque cela ne s'avère pas possible, pour quelque raison que ce soit, on est d'avis que des changements paraconstitutionnels doivent être priorités comme modalité institutionnelle tout aussi légitime.

Le fédéralisme dit évolutif est ainsi caractérisé par un pragmatisme particulièrement prononcé, qui se reflète notamment à travers le principe de la *flexibilité*. Cette perspective théorique conçoit l'architecture constitutionnelle fédérale comme quelque chose de nécessairement évolutif et dynamique – un « arbre vivant », pour reprendre la célèbre métaphore de la Cour suprême du Canada – qui doit pouvoir s'ajuster à l'environnement changeant qu'il dessert (et non l'inverse) (BROUILLET et GAGNON, 2017; GAGNON et SCHWARTZ, 2020).

DÉMARCHE ANALYTIQUE ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Cet article a pour objectif d'approfondir un pan de la recherche sur les partis politiques au Québec, soit les études sur les prises de position politiques du PLQ à travers les documents textuels (voir entre autres PÉTRY, IMBEAU et BÉLANGER, 2006; LEMIEUX, 2008, 2012; PÉTRY et BIRCH, 2018). Plus précisément, nous nous intéressons à la composante gouvernementale du PLQ (LEMIEUX, 2008). Cette expression décrit les intérêts et les choix d'un parti politique en matière de gouverner, c'est-à-dire les activités que les partis promeuvent lorsqu'ils sont « à la direction du gouvernement ». Celles-ci peuvent aussi « tenir à leurs actions dans l'opposition, ou même, [...] à des activités exercées hors de l'appareil gouvernemental, mais qui n'en concernent pas moins la gouvernance d'une collectivité » (LEMIEUX, 2005, p. 17).

Pour notre part, nous voulons contribuer au développement de cette littérature au moyen d'une analyse sur le réalignement idéologique du PLQ depuis la décennie 1990. Précisément, nous ambitionnons d'élucider le sens plus ou moins explicite qui se trouve dans les discours, énoncés de politiques publiques et textes partisans du PLQ après 1995.

Pour ce faire, nous mobilisons également la notion de réalignement pour décrire des transformations dans les positions des partis politiques en matière de gouvernance et non pas pour rendre compte des mutations électorales dans le temps. Très simplement, par « réalignement », nous faisons référence à tout processus marquant un changement dans le contenu des orientations des partis politiques à la suite de tensions sociétales importantes n'ayant pas été contrôlées, voire résolues (BURNHAM, 1970, p. 10; PELLETIER et CRÊTE, 1988, p. 4). Ainsi, comme le souligne la politologue Stéphanie Chouinard, les réalignements idéologiques au Québec ne sont pas uniquement associés à des mutations au sein du clivage gauche-droite ou à des métamorphoses dans le comportement électoral; ils sont aussi le résultat de réajustements structurels dans les orientations des partis politiques sur l'enjeu de l'avenir politique et constitutionnel du Québec (CHOUINARD, 2017). Nous nous intéressons donc au repositionnement idéologique des libéraux au lendemain d'un point tournant critique dans l'histoire politique récente du Québec, soit le désamorçage des grands débats constitutionnels au pays. Cette période, qui débute en 1996 à la suite de la deuxième campagne référendaire sur l'indépendance du Québec, fut d'ailleurs déjà associée au début d'une mutation de l'idéologie fédéraliste au PLQ (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995, p. 20; CLOUTIER, 1998, p. 179).

En bref, la victoire référendaire du camp du « NON » signifie non seulement le maintien du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne, mais entraîne aussi

un certain essoufflement de la volonté de refaire le pays à l'image d'un fédéralisme qui reconnaîtrait formellement le Québec comme société distincte dans les termes mêmes de sa loi fondamentale. Dans les décennies qui précèdent ce moment, cette dernière posture était principalement incarnée par les Libéraux (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995; BALTHAZAR, 2013; ROCHER, 2020). Or, il appert que les échecs associés aux défunts accords du lac Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992 ont contribué à ce que les Libéraux en viennent à abandonner leur position en faveur d'un fédéralisme qui puisse formellement reconnaître la souveraineté interne du Québec. Cela s'observe graduellement depuis l'arrivée de Daniel Johnson fils au poste de chef du PLQ en décembre 1993 (BOUCHARD, 1999; CLOUTIER, 1999). Néanmoins, comme nous le montrons dans la prochaine section, il faut attendre 1996 pour qu'un véritablement changement de cap intervienne.

À cet égard, nous allons procéder par l'intermédiaire d'une analyse de contenu qualitative (KRIPPENDORFF, 2013, p. 27-30) des prises de position du PLQ en lien avec le dossier constitutionnel depuis la seconde moitié de la décennie 1990. Pour les examiner, nous empruntons une approche herméneutique (IMBEAU, TOMKINSON et MALKI, 2021, p. 83). Cela signifie que nous cherchons à cerner l'évolution des prises de position des Libéraux eu égard à la place du Québec dans la fédération et de tout le dossier constitutionnel qui gravite autour de cet enjeu.

Concrètement, nous examinons le positionnement du PLQ face à l'enjeu constitutionnel par l'entremise de documents émanant directement du Parti et d'énoncés gouvernementaux présentés au nom du Gouvernement du Québec ou du ministère du Conseil exécutif² lorsque le PLQ est au pouvoir. Nous mobilisons comme matériaux empiriques trois types de sources primaires : 1) les « documents-cadres » à partir desquels un (nouvel) horizon d'attentes sur le dossier constitutionnel est mis de l'avant par les Libéraux; 2) les plateformes électorales³ et référendaires du PLQ abordant le dossier constitutionnel et intergouvernemental depuis 1994⁴ ainsi que 3) les communiqués émis et les discours officiels prononcés par les premiers ministres et ministres responsables du dossier des relations intergouvernementales (lorsque la formation est au pouvoir).

Par documents-cadres, nous faisons référence surtout à deux types de documents : d'une part, il y a les documents gouvernementaux présentés comme étant particulièrement importants et structurants par le Conseil exécutif. D'autre part, il peut aussi s'agir de documents partisans qui revêtent une importance objective

-
2. Cette institution héberge en son sein le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SRQC). À noter qu'avant 2017, le SRQC portait le nom de Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Son mandat principal consiste à assurer la défense des intérêts et les compétences du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne.
 3. Les plateformes électorales utilisées proviennent de la collection de textes politiques rassemblée par le Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP) de l'Université Laval diffusée sur le site poltex.org.
 4. Bien que l'essentiel de notre analyse porte sur la période post-1995, nous avons intégré à notre corpus certains documents publiés l'année précédente, en 1994, afin de pouvoir mieux illustrer les changements observés par la suite.

et subjective manifeste, pour une formation politique qui n'est pas au pouvoir. Concrètement, notre corpus documentaire est formé de dix-sept sources primaires : cinq documents-cadres, neuf plateformes électorales, une brochure référendaire, trois communiqués et discours officiels⁵. Ces documents ont été retenus car ils représentent ceux dans lesquels le PLQ aborde tout spécialement l'évolution du dossier constitutionnel dans le cadre du système fédéral canadien. Inversement, nous n'avons pas analysé avec le même intérêt et la même attention une foule d'autres documents similaires correspondant pourtant à la même plage temporelle, car le PLQ n'aborde pas de front ni de manière soutenue cette thématique.

Ultimement, la posture constitutionnelle mobilisée par le PLQ depuis la fin des années 1990 s'harmonise très clairement avec la rationalité normative du concept de flexibilité, qui est au cœur de la théorie du fédéralisme évolutif. Si cette posture normative n'est pas nécessairement intériorisée par tous les acteurs clés au sein du Parti (ce qui va bien au-delà de la portée de la présente analyse), elle semble néanmoins s'arrimer en bonne partie à la manière dont les Libéraux abordent, depuis un peu plus de deux décennies maintenant, l'enjeu relatif à la place du Québec dans la fédération canadienne.

LES TROIS MOMENTS FORTS DU RÉALIGNEMENT IDÉOLOGIQUE DU PLQ APRÈS 1995

Afin d'apprécier la valeur associée au premier moment fort du réalignement idéologique du PLQ après 1995, il importe de le situer dans l'horizon des débats politiques de la première moitié de la décennie 1990. Entre autres, il faut d'abord tenir compte du fait qu'à compter des élections générales de 1994, le PLQ dirigé par Daniel Johnson fils entreprend de définir, dans le programme électoral *Agir pour le Québec*, une toute nouvelle voie politique qui ne vise pas des transformations constitutionnelles formelles à tout prix (Parti libéral du Québec, 1994, p. 79; Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 2001; GUAY et GAUDREAU, 2018, p. 406-407). Toutefois, les contours pratiques et théoriques de cette nouvelle voie politique demeurent relativement abstraits.

Par la suite, durant la campagne référendaire de 1995, le PLQ publie une brochure dans laquelle on semble se rapprocher encore des principes associés au fédéralisme évolutif (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995, p. 21). Entre autres, refusant de se résigner à la seule réforme constitutionnelle formelle, on affirme qu'« en votant NON, nous gardons ouvertes *toutes les autres voies* qui pourraient satisfaire nos aspirations » (Parti libéral du Québec, 1995, p. 4; notre italique). Qui plus est, en avril 1995, en plein milieu de la mêlée référendaire, le réseau TVA diffuse l'information voulant que Daniel Johnson fils élabore la position du Parti sur le dossier constitutionnel canadien (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995, p. 22; BOUCHARD, 1999, p. 143). Issu de la Commission politique du Parti libéral du Québec, le rapport en question, intitulé *Ébauche d'une politique constitutionnelle du Parti libéral : projet* (ou Rapport Richard, Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1995), aurait été rédigé sous la

5. Voir l'annexe pour plus de détail.

présidence de Maurice Richard, le député de Nicolet (BOUCHARD, 1999; LÉVESQUE et PELLETIER, 2006). Le document optait pour l'adoption d'accords administratifs favorisant un certain assouplissement du système fédératif canadien (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1995; BOURQUE et DUCHASTEL, 1995; BOUCHARD, 1999).

Or, malgré une proximité idéologique évidente entre cette position du PLQ et ce qu'on associe au « fédéralisme évolutif », il serait précipité de conclure à un réaligement assumé et réfléchi pour deux raisons. D'une part, la brochure référendaire du PLQ mise certes sur la signature d'ententes administratives, mais sans en donner d'explication détaillée et programmatique. D'autre part, l'ébauche de ce document-cadre ne peut pas non plus être prise comme point de départ d'une nouvelle approche du PLQ dans le dossier constitutionnel, car celui-ci n'a jamais vu le jour officiellement (BOURQUE et DUCHASTEL, 1995, p. 31). C'est pourquoi il faut attendre le dénouement du vote référendaire de 1995 pour qu'un réel changement de direction en la matière prenne forme chez les Libéraux (ROCHER, 2020).

À la lumière de l'analyse qui suit, nous allons soutenir que le réaligement idéologique du PLQ en faveur d'un fédéralisme évolutif s'entame en décembre de l'année suivante, lorsque Johnson commande au Comité sur l'évolution du fédéralisme la rédaction d'un nouveau document-cadre, qui sera cette fois rendu public. Cette tendance normative se consolide en 2001 avec la publication d'un rapport des Libéraux présidé par Benoît Pelletier, et deviendra finalement une politique gouvernementale en 2017, sous l'impulsion de Philippe Couillard et Jean-Marc Fournier. Ces trois dates (1996, 2001, 2017) et certains événements qui y sont étroitement associés correspondent aux trois moments forts du réaligement idéologique post-1995 du PLQ.

1996 : la naissance formelle du fédéralisme évolutif

En réaction au programme indépendantiste des péquistes nouvellement dirigés par Lucien Bouchard, le PLQ entreprend d'affirmer l'orientation politique qu'il promeut officieusement depuis la campagne électorale de 1994, à propos du dossier constitutionnel. La publication d'un document formel marquera le coup. Sous la direction de Yves de Montigny, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et conseiller spécial du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, le document *L'identité québécoise et le fédéralisme canadien : reconnaissance et interdépendance* (ou Rapport de Montigny, Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996) est présenté comme étant la plus importante politique constitutionnelle du Parti depuis la parution d'*Un Québec libre de ses choix : rapport du Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec*⁶ (ou Rapport Allaire, Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec, 1991).

6. Le Rapport Allaire est l'origine d'une scission au sein des Libéraux qui mène à la création de l'Action démocratique du Québec (ADQ) en 1994. D'une certaine manière, l'idéologie fédéraliste post-1995 émerge au PLQ dans le but d'enrayer cette profonde division qui subsistait au sein du Parti. Cette réorientation idéologique pourrait ainsi être considérée comme une forme de compromis pour rallier les fédéralistes qui étaient attirés par les idées défendues dans le Rapport Allaire – dont les principales sont ensuite reprises par l'ADQ.

La parution du Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien marque la première phase du réaligement idéologique du PLQ mettant en scène le fédéralisme évolutif. C'est à ce moment, en effet, que le PLQ entreprend de proposer un programme politique complet visant à dépasser la voie de la réforme constitutionnelle et d'aménager des rapports intergouvernementaux au sein de la fédération. En raison d'une certaine fatigue constitutionnelle s'observant dans les milieux politiques et dans la société civile plus largement, les changements qui apparaissaient nécessaires et urgents pour surmonter les défis posés par le fédéralisme canadien sont maintenant présentés comme pouvant être pilotés à travers des mécanismes paraconstitutionnels et des ententes administratives, ce qui annonce la volonté d'entretenir des rapports plus harmonieux entre les deux ordres de gouvernement (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996, p. 1-6). Ainsi, loin d'être « ce carcan rigide que l'on se plaît à dépeindre dans certains milieux », le système fédératif canadien est alors représenté comme « une *structure souple* qui a fait ses preuves et qui a permis au Québec de se développer dans le respect de ses priorités (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996, p. 2; notre italique).

Toujours en étant conscients des bienfaits associés à toute modification constitutionnelle qui s'arrimerait à un fédéralisme soucieux des intérêts nationaux du Québec, les Libéraux estiment que « [...] sur le plan *administratif*, le Québec dispose au sein de la fédération canadienne d'un *degré d'asymétrie* dont on trouve peu d'équivalents dans d'autres fédérations » (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996, p. 22; notre italique). Deux mécanismes paraconstitutionnels sont ainsi liés à la proposition de continuer à signer des ententes administratives : « la collaboration fédérale-provinciale et la co-décision interprovinciale » (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996, p. 45). Avec ceux-ci, le PLQ entend développer une diplomatie intergouvernementale dans l'objectif de faire évoluer graduellement le fonctionnement du fédéralisme canadien. La finalité de cette orientation est de « rechercher des résultats plus limités mais concrets [plutôt] que de tenter *d'imposer des changements constitutionnels* » (Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, 1996, p. 49; notre italique). Le fédéralisme évolutif prend ainsi une forme plus programmatique avec la publication du document-cadre de 1996. Celui-ci se décline à travers l'engagement de mesures paraconstitutionnelles, dont les accords administratifs et la diplomatie intergouvernementale sont le corollaire pratique immédiat.

Or, malgré l'effort théorique fourni par le Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, le nouveau discours des Libéraux, qui s'inscrit clairement dans l'horizon du fédéralisme évolutif, ne trouve pas l'écho espéré tant sur l'échiquier politique fédéral qu'au Québec. On ne parvient pas, en effet, à en insuffler l'esprit à l'occasion d'une rencontre intergouvernementale sur l'unité canadienne, laquelle se déroule à l'été 1997, à Calgary. Daniel Johnson fils estimait pourtant qu'il s'agissait là d'une initiative qui avait le potentiel de convaincre ses partenaires des valeurs associées au fédéralisme évolutif (BOUCHARD, 1999, p. 153-154; McROBERTS, 2018). En fait, le premier ministre du Québec de l'époque, Lucien Bouchard, se montre alors très peu réceptif aux propositions des Libéraux (BOUCHARD, 1999; McROBERTS, 2018). Quelques mois plus tard, en raison du déclin de sa popularité auprès de l'électorat, Johnson annonce son retrait de la vie politique active, en mars 1998. Jean Charest, ancien chef du Parti progressiste-conservateur sur la scène fédérale, hérite de la chefferie (GUAY et GAUDREAU, 2018).

Les élections provinciales de 1998 sont perçues comme étant essentielles pour tester auprès de l'opinion publique les propositions constitutionnelles soumises par le Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien en 1996 et adoptées par les membres du parti en 1997. Dans *Le plan pour un Québec plus fort*, les Libéraux de Jean Charest s'engagent à adopter « les orientations et propositions contenues dans le document *Reconnaissance et interdépendance* » (1998, p. 3). Toujours en réaction au programme indépendantiste « de confrontation et de chicane » du PQ, on peut aussi lire que le Parti « propose une démarche *pragmatique* et réaliste qui repose sur la *codécision* et la *cogestion* (Parti libéral du Québec, 1998, p. 3; notre italique). L'arrivée de Charest semble ainsi confirmer la phase de réalignement de l'idéologie du fédéralisme évolutif, même si le principal concerné minimise en cours de route une grande partie des propositions de son programme électoral sur la question constitutionnelle. En fait, le rapport du Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, adopté sous la chefferie de Johnson, finira par être tabletté (BOUCHARD, 1999, p. 163-164; GUAY et GAUDREAU, 2018).

Malgré le fait que le PLQ ne remporte pas le scrutin du 30 novembre 1998, celui-ci marque néanmoins l'élection de Benoît Pelletier, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, à titre de député provincial de la circonscription de Chapleau. Il devient porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et président du Comité spécial du Parti sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise dès 1999 (ROCHER, 2020). Sous l'impulsion de Benoît Pelletier, le PLQ rédige en 2001 un nouveau document-cadre : *Un projet pour le Québec. Affirmation, autonomie et leadership* (ou Rapport Pelletier, Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001). À cet égard, plutôt que de tourner la page sur le Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien, comme l'ont laissé présager certaines actions de Jean Charest, la parution du Rapport Pelletier en vient à consolider la volonté du PLQ d'adopter une orientation constitutionnelle où le fédéralisme évolutif se révèle être au cœur de l'idéologie libérale.

2001 : Benoît Pelletier et la consolidation normative du fédéralisme évolutif

La parution du Rapport Pelletier marque l'avènement d'un deuxième moment fort dans le processus de réalignement idéologique du PLQ en ce qui concerne la question constitutionnelle. À ce propos, les politologues Guy LAFOREST (2010) et François ROCHER (2020) s'accordent pour dire que Benoît Pelletier a non seulement été l'émence grise de la nouvelle politique constitutionnelle des Libéraux de 2001, mais aussi qu'il a contribué, de façon plus globale, à assurer la pérennité du discours fédéraliste au Québec. Dès l'introduction du Rapport Pelletier, le PLQ appelle « l'émergence d'un *fédéralisme plus flexible*, plus responsable et plus sensible au respect du particularisme québécois » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 11; notre italique).

Il est aussi rappelé que la rigidité qui caractérise la Constitution canadienne et la lourdeur de toute négociation en fonction des procédures formelles de réforme constitutionnelle font en sorte que cette avenue ne doit pas nécessairement être préconisée. Au contraire, les Libéraux se tournent vers « la grande flexibilité

des [...] pratiques politiques et administratives, l'efficacité des mécanismes de coopération intergouvernementale existants et la souplesse des [...] nombreux accords administratifs fédéraux-provinciaux » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 11). Essentiellement, le PLQ estime que c'est « grâce à ces mécanismes souples et efficaces que le fédéralisme canadien peut continuer d'évoluer sans qu'on ait besoin de recourir à la procédure de modification constitutionnelle » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 11). Le principe de la flexibilité, inhérent à la théorie du fédéralisme évolutif, se révèle au cœur de la politique libérale principalement pilotée par Benoît Pelletier.

De même, des mesures paraconstitutionnelles qui permettraient d'assurer une transformation graduelle du fédéralisme canadien, en le rendant progressivement conforme aux demandes historiques du Québec, sont explicitement prônées lorsque la question de la diplomatie intergouvernementale est abordée. La transformation de la fédération canadienne au moyen d'une approche paraconstitutionnelle est présentée comme étant « davantage orientée vers la collaboration fédérale-provinciale et interprovinciale [...] » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 14).

La victoire des Libéraux aux élections générales du 14 avril 2003 vient consolider le processus de réalignement idéologique, et ce, même si le dossier constitutionnel n'est pas abordé longuement dans le programme électoral *Un gouvernement au service des Québécois* (Parti libéral du Québec, 2002). C'est effectivement l'occasion pour les Libéraux de mettre sur pied un plan d'action visant à concrétiser les orientations sur le fédéralisme évolutif inscrites dans le rapport publié deux ans plus tôt. En effet, le gouvernement libéral de Jean Charest s'inspire des recommandations de ce document-cadre pour proposer la création du Conseil de la fédération (CDF) (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 103; Gouvernement du Québec, 2004).

Concrètement, le CDF est un forum de concertation intergouvernementale de type horizontal qui sert à renforcer la collaboration et l'interdépendance entre les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il assure aussi la transmission de connaissances et de bonnes pratiques en matière de fédéralisme entre les branches exécutives des provinces et territoires, en plus d'agir à titre d'organe de concertation pour les partenaires fédératifs afin d'analyser la valeur de toute mesure provenant du gouvernement fédéral (Gouvernement du Québec, 2004; PELLETIER, 2006; SANTAFÉ, 2021). L'entente fondatrice de cet organe de régulation des relations intergouvernementales est ratifiée lors d'une réunion des premiers ministres provinciaux et territoriaux le 5 décembre 2003, à Charlottetown (Conseil de la fédération, 2003).

L'instauration du CDF vient concrétiser la proposition du fédéralisme évolutif prise par le Rapport Pelletier, en institutionnalisant un nouveau forum afin de faciliter l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre le Québec, les autres provinces et le gouvernement fédéral (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 149). Cela formalise ainsi deux tendances paraconstitutionnelles associées à

la démarche du fédéralisme évolutif, lesquelles se déclinent surtout à travers la notion de flexibilité. Dans le même temps, la logique comme la valeur des pratiques associées aux accords administratifs et à la diplomatie intergouvernementale s'en trouvent officialisés.

Mais l'engagement libéral en faveur d'une transformation du fonctionnement de la fédération canadienne n'est pas uniquement fondé sur la concrétisation de « nouvelles alliances entre les provinces et sur des améliorations non constitutionnelles [...] » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 15). À long terme, l'objectif est d'apporter « des changements de nature constitutionnelle » au système politique canadien (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 15). Considérant que le contexte politique d'alors n'était pas favorable à un retour aux négociations constitutionnelles, il devenait pertinent d'« explorer à fond les avenues non constitutionnelles (administratives) de réforme du fédéralisme canadien, lesquelles offrent d'ailleurs un potentiel considérable », qui est de « préparer le terrain en vue d'apporter des changements constitutionnels [...] » (Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001, p. 15).

Comme l'illustrent par ailleurs ses multiples interventions à titre de membre du Conseil exécutif, la contribution de Benoît Pelletier au programme du fédéralisme évolutif, d'abord introduit sur le plan des idées par Daniel Johnson fils à la fin des années 1990, n'est pas seulement d'ordre pratique. Elle revêt aussi une valeur proprement théorique, car le juriste de formation clarifie la démarche paraconstitutionnelle des Libéraux visant à faire évoluer le fédéralisme canadien de manière graduelle. L'introduction dans la grammaire fédéraliste des Libéraux des notions d'« adaptation paraconstitutionnelle » et de « diplomatie intérieure⁷ » reflète ce souci de raffinement conceptuel (PELLETIER, 2010, 2017). Cela a d'autant plus d'impact que ce lexique est employé de manière soutenue dans les allocutions mêmes du gouvernement dirigé par Jean Charest, lorsqu'il se prononce sur les enjeux constitutionnels et intergouvernementaux.

En ce sens, Charest défend « [...] une formule maintes fois utilisée dans le passé et qui témoigne d'une culture de *flexibilité* et d'*adaptabilité* nécessaire au bon fonctionnement du Canada » (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2019a, p. 13; notre italique). Cette notion permet de présenter la flexibilité « en termes explicites et positifs, et à en faire une clé incontournable pour le développement à plus long terme de tout le Canada. Ensuite, en ce qui touche à l'expression de la diplomatie intérieure, le CDF « [...] fera entrer les relations entre les partenaires fédérés du Canada dans une dynamique renouvelée. Cette

7. La diplomatie extérieure est aussi au cœur de la démarche des Libéraux. À ce propos, le Rapport Pelletier exprime le souhait de voir le Québec jouer un rôle plus important sur la scène internationale. Cela mène à l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada, 2006).

diplomatie intérieure visera la construction d’alliances sur des priorités communes; elle favorisera une meilleure compréhension mutuelle des aspirations et des besoins particuliers des partenaires, et elle augmentera l’influence des provinces et des territoires sur l’évolution du Canada » (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2019a, p. 35; notre italique).

Il faut aussi mentionner qu’en 2006 le gouvernement de Stephen Harper a fait adopter une résolution à la Chambre des communes soulignant que les Québécois forment une nation au sein d’un Canada uni; ce qui semble correspondre en partie à une logique de fédéralisme évolutif. À l’initiative des Libéraux, l’Assemblée nationale approuve aussi à l’unanimité une motion similaire (PELLETIER, 2014, p. 125; McROBERTS, 2018, p. 326). Cette action peut être qualifiée de procédé paraconstitutionnel puisqu’elle met en lumière un changement politique symbolique qui concerne l’évolution des rapports de force dans la fédération canadienne.

Quelques années plus tard, dans la plateforme électorale *S’unir pour réussir le Québec de demain* (Parti libéral du Québec, 2007a), les Libéraux indiquent leur intention de poursuivre leurs démarches dans le dossier constitutionnel. Ils s’engagent à « continuer d’améliorer le fonctionnement du fédéralisme canadien » et le document-cadre de 2001 « demeure la base de [leur] position politique et constitutionnelle sur le fédéralisme canadien » (Parti libéral du Québec, 2007a, p. 70). Cependant, après cet interlude où le dossier de l’avenir constitutionnel du Québec dans la fédération est très présent avant et durant la campagne de 2007, les Libéraux passent sous silence cet enjeu lors des campagnes électorales de 2008 et 2012 (Parti libéral du Québec, 2008, 2012). À la veille du scrutin du 7 avril 2014, Philippe Couillard, successeur de Jean Charest au poste de chef du PLQ, présente un programme s’inscrivant dans le même sillage, priorisant clairement les enjeux économiques et sociaux au détriment du dossier constitutionnel (Parti libéral du Québec, 2014). Bien que Couillard annonce dans une conférence de presse de 2013 qu’il souhaite que « le Québec adhère à la Constitution de 1982 en 2017, date symbolique du 150^e anniversaire de la fédération canadienne » (LECAVALIER, 2013), un certain immobilisme dans le dossier constitutionnel s’installe. Aucun nouveau document-cadre – partisan ou gouvernemental – n’est présenté entre 2014 et 2016. On ne trouve effectivement que quelques sorties publiques mineures où Philippe Couillard affirme souhaiter que la spécificité du Québec soit reconnue dans la constitution canadienne (CARON, 2014; LEGAULT, 2014).

Le 1^{er} juin 2017, toutefois, cette dynamique change : Philippe Couillard, accompagné de Jean-Marc Fournier, alors ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, présente l’énoncé de politique publique *Québécois, notre façon d’être Canadiens. Politique d’affirmation du Québec et de relations canadiennes* (ou Livre bleu⁸, Gouvernement du Québec, 2017).

8. L’expression « Livre bleu » revient au sociologue Simon Langlois dans *Refondations nationales au Canada et au Québec* (LANGLOIS, 2018, p. 16).

2017 : Le fédéralisme évolutif comme politique gouvernementale

La parution du Livre bleu marque un point d'inflexion dans la ligne partisane du PLQ au sujet de l'enjeu constitutionnel et annonce le début d'une troisième phase dans le réalignement idéologique du fédéralisme évolutif. En effet, le Livre bleu constitue la première publication d'ordre gouvernemental des Libéraux abordant de front le dossier constitutionnel sous l'angle du fédéralisme évolutif – rappelons que les documents-cadres de 1996 et de 2001 sont publiés sous l'impulsion des instances internes du PLQ. Dans la foulée du lancement de cette nouvelle politique, le ministre Jean-Marc Fournier précise le discours libéral qu'on associe ici au fédéralisme évolutif.

Le gouvernement libéral de Philippe Couillard estime nécessaire d'inscrire le principe de la flexibilité dans la pratique quotidienne du fédéralisme et des relations intergouvernementales afin de répondre aux besoins spécifiques du Québec et pour en assurer la pérennité (Gouvernement du Québec, 2017, p. 44). Plus loin dans le document, la notion de « souplesse » est employée comme synonyme de flexibilité :

D'ici à la reprise du dialogue constitutionnel, le Québec demeure ouvert à faire progresser chacun de ces enjeux à l'intérieur d'un cadre plus *souple*, qui ne requiert pas de négociations constitutionnelles multilatérales. Ainsi, [...] toute entente qui permettra de faire progresser ces questions dans le sens des demandes du Québec sera accueillie avec ouverture, en gardant à l'esprit qu'il s'agira d'un pas vers d'éventuels et nécessaires changements constitutionnels. (Gouvernement du Québec, 2017, p. 126; notre italique)

La signature d'ententes administratives est une manière « souple de conduire les relations canadiennes » (Gouvernement du Québec, 2017, p. 117). Le gouvernement Couillard mentionne à cet égard que le gouvernement québécois a signé différentes ententes majeures comme l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, l'Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec et l'Accord de libre-échange canadien (Gouvernement du Québec, 2017, p. 117).

Près d'un an plus tard, pour faire suite à la publication du Livre bleu de 2017, le gouvernement Couillard présente le *Plan d'action 2018-2022. Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes* (ou Plan d'action, Gouvernement du Québec, 2018). L'objectif auquel répond l'élaboration de ce deuxième document est de préciser davantage la démarche du fédéralisme évolutif envisagée dans le Livre bleu (Gouvernement du Québec, 2018, p. 2). Ce document propose, plus précisément, de mettre en œuvre les orientations suivantes : 1) privilégier une diplomatie intérieure⁹ proactive dans la conduite des relations canadiennes du Québec; 2) alimenter le dialogue entre le gouvernement

9. Le terme de « diplomatie intérieure » est repris du vocabulaire employé par Benoît Pelletier (PELLETIER, 2010).

du Québec et les représentants de la société civile ailleurs au Canada; 3) favoriser les échanges entre les citoyens et les groupes de la société civile du Québec et d'ailleurs au Canada (Gouvernement du Québec, 2018, p. 2). De plus, le SQRC se voit investi du rôle de « catalyseur de la promotion des intérêts du Québec, de l'exercice de ses compétences constitutionnelles et de sa vision du fédéralisme, partout au Canada et auprès de tous les Canadiens et Canadiennes » (Gouvernement du Québec, 2018, p. 1).

Comme on le voit à travers ces trois orientations, les Libéraux sous Couillard abordent la question des rapports entre le Québec et le reste du Canada par-delà le domaine intergouvernemental. Dans une déclaration du 20 avril 2016 devant l'Assemblée nationale, le ministre Fournier affirme que « les relations du Québec au Canada ne sont pas qu'affaires intergouvernementales. Bien sûr, il y a les gouvernements, mais aussi, notamment, les autres acteurs politiques, les acteurs sociaux, économiques et, je dirais, environnementaux » (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2019b, p. 61). Même avant la parution du Livre bleu de 2017 et du Plan d'action de 2018 en matière de fédéralisme et de constitution, le gouvernement Couillard semblait déjà avoir une certaine idée de ce qu'il entendait promouvoir par l'expression « relations canadiennes ».

En dépit de la feuille de route présentée dans le Plan d'action en mai 2018, les Libéraux ne proposent aucun engagement formel sur la question constitutionnelle ni sur une éventuelle réforme du fédéralisme durant la campagne électorale de la même année. Le programme *Pour faciliter la vie des Québécois* (2018) présente une série de réformes dans différents chantiers, notamment en santé, en éducation et en ce qui a trait au développement des régions et des infrastructures; mais il ne contient rien de concret sur l'enjeu de l'avenir du Québec dans le Canada et plus largement le dossier constitutionnel (Parti libéral du Québec, 2018). En dépit de ce qu'on pourrait associer à un mutisme électoral sur l'enjeu constitutionnel canadien au scrutin de 2018, le gouvernement libéral de Couillard concrétise l'orientation politique du fédéralisme évolutif préconisée à travers le Livre bleu et le Plan d'action, en misant sur la signature d'ententes administratives et le développement des « relations canadiennes ». Une centaine d'accords ont effectivement été conclus par le gouvernement Couillard entre 2017 et 2018 (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, s. d.). Les programmes d'appui à la recherche et aux relations canadiennes sont aussi mis de l'avant afin de contribuer à la diffusion et au développement de connaissances sur le fédéralisme canadien et sur les rapports entre le Québec et le Canada (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, s. d.).

*

* *

L'analyse de contenu présentée dans cet article a permis de dégager le processus de réalignement idéologique du PLQ vis-à-vis le dossier constitutionnel au cours des vingt-cinq dernières années. Ce processus s'est opéré en trois phases, venant consolider au fur et à mesure la portée normative et pratique du fédéralisme évolutif et de son concept phare : la flexibilité. La première phase s'ouvre formellement en 1996, et prend forme avec les travaux qui mènent à la publication du Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien. C'est à ce moment que l'urgence avec laquelle

on abordait jusqu'alors les enjeux liés au dossier constitutionnel se présente sous un nouveau jour : la feuille de route allait être ponctuée de manœuvres paraconstitutionnelles dans l'objectif d'établir des relations plus harmonieuses entre les divers partenaires de la fédération. On cherche ainsi à éviter les irritants trop directs, et on préfère les ententes administratives multiples au défi de piloter une autre réforme constitutionnelle globale dans un avenir rapproché.

Lorsque le PLQ dirigé par Jean Charest prend le pouvoir à la suite des élections générales de 2003, il met en œuvre la deuxième phase de ce processus de réalignement idéologique, lequel est impulsé par l'action et les réflexions que mène Benoît Pelletier depuis quelques années. Concrètement, la logique du fédéralisme évolutif prendra ancrage dans l'avènement du Conseil de la fédération, un organe de réflexion et de diplomatie intergouvernementale qui cherche à consolider la valeur pratique de la non-subordination et de l'interdépendance pour renouveler le fédéralisme canadien. Comme dans la première phase, le principe de flexibilité reste central dans cette deuxième phase. Il le sera encore dans la troisième, qui s'amorce sous le leadership de Philippe Couillard et de Jean-Marc Fournier.

En 2017 précisément, le gouvernement du Québec dirigé par les Libéraux de Couillard présente une nouvelle politique constitutionnelle, intitulée *Québécois, notre façon d'être Canadiens*, dans laquelle est prônée une fois de plus la valeur de la flexibilité. On retrouve également ce principe dans le Plan d'action 2018, qui vient préciser les modalités d'action privilégiées par le gouvernement.

Au moment d'écrire ces lignes, cinq années se sont écoulées depuis la publication du Livre bleu pilotée par le gouvernement de Philippe Couillard. Malgré les quelques allocutions du ministre Fournier insistant sur l'importance d'établir des rapprochements entre partenaires fédératifs (Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, 2018), on peut conclure que les efforts des Libéraux dans le dossier constitutionnel n'ont toujours pas porté fruit. Certes, le gouvernement Couillard semble vouloir, comme Johnson fils et Charest, préconiser une démarche de diplomatie interne en vue de stimuler le dialogue entre les partenaires de la fédération dans le dossier constitutionnel (MONTIGNY et GRÉGOIRE, 2018). L'objectif principal de cette approche « est de parvenir à une compréhension commune des éléments fondamentaux que le Québec souhaite voir un jour formellement intégrés dans la Constitution » (Gouvernement du Québec, 2017, p. 125). Toutefois, aucune des initiatives du gouvernement libéral ne permet de conclure à l'amorce de réels changements en la matière.

Depuis, le PLQ s'est donné une nouvelle cheffe, Dominique Anglade, qui devient en mai 2020 la première femme à diriger le Parti. En raison du contexte pandémique, l'accession de l'ancienne présidente de la Coalition Avenir Québec (CAQ) à ce poste a lieu dans une certaine indifférence populaire et partisane, alors que les esprits sont occupés par des problèmes beaucoup plus urgents (MONTIGNY, 2020). Est-ce que l'arrivée d'Anglade à la tête du PLQ annonce une quatrième phase dans le processus de réalignement idéologique face au dossier constitutionnel, ou plutôt une certaine rupture avec le discours de ses prédécesseurs des dernières vingt-cinq années?

La cheffe libérale revendique dans une lettre d'opinion publiée dans le *Journal de Montréal* que le Québec ait une place distincte au sein de la fédération (ANGLADE, 2020). Elle détaille une série de demandes politiques qui concernent la souveraineté culturelle du Québec, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, le renforcement de la Charte de la langue française et l'expansion de la doctrine Gérin-Lajoie aux domaines de l'environnement et des politiques climatiques (ANGLADE, 2020). Bien qu'aucune initiative officielle ne soit lancée par Anglade pour provoquer la discussion sur l'avenir du Québec dans la fédération canadienne, la nouvelle cheffe ne semble pas, *a priori*, insister d'abord et avant tout sur des mécanismes paraconstitutionnels pour arriver à ses fins.

Il faut néanmoins être extrêmement prudent avant d'annoncer un quelconque changement de cap en la matière. À l'occasion du 34^e congrès des Libéraux, après avoir affirmé que le PLQ est « le seul parti franchement fédéraliste à l'Assemblée nationale » (ROBITAILLE, 2021), Anglade annonce effectivement que le Livre bleu de 2017 est toujours la politique constitutionnelle du Parti (*Ibid.*). Comme preuve, cette politique figure toujours sur la page officielle du Parti, sous l'onglet du dossier « identité et relations canadiennes » (Parti libéral du Québec, s. d.).

Malgré cet endossement du Livre bleu de 2017, certains estiment que sans nouvelle proposition concrète sur la place du Québec dans le Canada, le dossier constitutionnel restera relégué au second plan (LATRAVERSE, 2021; PELLETIER, 2021; ROBITAILLE, 2021; SALVET, 2021). Dans tous les cas, le scrutin de 2022 risque d'être déterminant pour les Libéraux. Le Parti de Dominique Anglade aura l'occasion de mieux s'exprimer (ou pas) sur le dossier constitutionnel. Cela permettra dès lors de déterminer si une quatrième phase s'impose au chapitre du réaligement idéologique ayant pris forme dans les années 1990, si le statu quo prend le dessus, ou si nous assistons plutôt à une certaine rupture avec le discours fédéraliste qu'on qualifie ici d'évolutif. S'il est prématuré de porter un jugement plus détaillé, il importe néanmoins de tenir compte des métamorphoses à venir dans le système partisan québécois afin de fonder toute analyse crédible au sujet de l'avenir du dossier constitutionnel au PLQ.

Gustavo Gabriel SANTAFÉ

Université du Québec à Montréal
santafe.gustavo_gabriel@courrier.uqam.ca

Félix MATHIEU

Université de Winnipeg
f.mathieu@uwinnipeg.ca

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Gustavo Gabriel Santafé est étudiant au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Il s'intéresse à l'histoire constitutionnelle, aux partis politiques, aux systèmes fédéraux et aux nationalismes. Il est l'auteur d'un mémoire de maîtrise, *Le Parti libéral du Québec et l'enjeu constitutionnel : autonomie, souveraineté, habilitation (1960-2018)*. Au doctorat, ses recherches portent sur les déclinaisons du fédéralisme dans les Amériques.

Félix Mathieu est professeur adjoint au département de science politique de l'Université de Winnipeg et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes. Ses travaux portent principalement sur le fédéralisme, le nationalisme et l'aménagement de la diversité dans les démocraties multinationales.

ABSTRACT

Gustavo Gabriel SANTAFÉ and Félix MATHIEU, *The Quebec Liberal Party and evolving federalism: (Re)actions to the constitutional question in post-1995 Quebec politics*

This paper examines the ideological positioning of the Quebec Liberal Party (QLP) with respect to the constitutional question and Quebec's place in the Canadian federation since 1995. Through a qualitative content analysis of various primary sources, we argue that there has been a process of ideological realignment in the QLP insofar as the party has become more and more inspired by the theory of evolving federalism. This ideological realignment is taking shape in three phases that are marked by high points in 1996, 2001 and 2017. Taking evolving federalism and the concept of flexibility as its normative source, this ideology is characterized by a preference for paraconstitutional approaches to promoting administrative arrangements and intergovernmental diplomacy.

Keywords: Quebec Liberal Party; ideological realignment; evolving federalism; content analysis; constitutional question

BIBLIOGRAPHIE

ANGERS, François-Albert

1997 « Les relations fédérales-provinciales sous Duplessis », dans : Alain-G. GAGNON et Michel SARRA-BOURNET (dir.), *Duplessis. Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Montréal, Les Éditions Québec Amérique, p. 231-243. (Coll. Débats)

ANGLADE, Dominique

2020 « 25 ans après le référendum de 1995 : quelque chose d'inachevé », *Journal de Québec*, 27 octobre. [<https://www.journaldequebec.com/2020/10/27/25-ans-apres-le-referendum-de-1995--quelque-chose-dinacheve>], consulté le 13 juillet 2021.

BALTHAZAR, Louis

2013 *Le nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Les Éditions VLB.

BOISMENU, Gérard

2008 « Le Canada est-il une fédération territoriale ou multinationale? », dans : Pascale DUFOUR, Philippe FAUCHER, André BLAIS et Denis SAINT-MARTIN (dir.), *La Politique en questions. Par les professeurs de science politique de l'Université de Montréal*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 130-139.

BOUCHARD, Bruno

1999 *Trente ans d'imposture. Le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal, Les Éditions VLB.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHASTEL

- 1995 « Pour une identité canadienne post-nationale, la souveraineté partagée et la pluralité des cultures politiques », *Cahiers de recherche sociologique*, 25 : 17-58.

BROUILLET, Eugénie

- 2011 « Le rôle de la Cour suprême dans l'évolution de la fédération canadienne : quel équilibre des pouvoirs? », *Revista catalana de dret public*, 43 : 187-220.

BROUILLET, Eugénie et Alain-G. GAGNON

- 2017 « La constitution canadienne et la métaphore de l'arbre vivant : quelques réflexions politologiques et juridiques », dans : Alain-G. GAGNON et Pierre NOREAU (dir.), *Constitutionnalisme, droits et diversité : Mélanges en l'honneur de José Woehrling*, Montréal, Les Éditions Thémis, p. 79-107.

BURNHAM, Walter D.

- 1970 *Critical Elections and the Mainsprings of American Politics*, New York, Norton.

CARON, Régys

- 2014 « Couillard demandera de reconnaître la spécificité du Québec », *TVA Nouvelles*, 14 mars. [<https://www.tvanouvelles.ca/2014/03/14/couillard-demandera-de-reconnaitre-la-specificite-du-quebec>], consulté le 17 février 2022.

CHOUINARD, Stéphanie

- 2017 « Les études électorales au Québec depuis 1970 ou l'analyse de l'exceptionnalisme québécois aux urnes », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 50-1 : 369-376.

CLOUTIER, Mario

- 1998 « La grande mutation du Parti libéral », dans : Roch CÔTÉ (dir.), *Québec 1999*, Montréal, Les Éditions Fides, p. 177-182.

Comité constitutionnel du Parti libéral du Québec

- 1991 *Un Québec libre de ses choix : rapport du comité constitutionnel du Parti libéral du Québec*, Québec, Parti libéral du Québec.

Comité spécial du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise

- 2001 *Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership*, Montréal, Parti libéral du Québec.

Comité sur l'évolution du fédéralisme canadien

- 1995 *Ébauche d'une politique constitutionnelle du Parti libéral : projet*, Québec, Parti libéral du Québec.

- 1996 *L'identité québécoise et le fédéralisme canadien : reconnaissance et interdépendance*, Montréal, Parti libéral du Québec.

Conseil de la fédération

- 2003 « Entente fondatrice », 5 décembre. [http://canadaspremiers.ca/wp-content/uploads/2013/03/cof_fondatrice.pdf], consulté le 12 juillet 2021.

DION, Léon

- 1995 *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Les Éditions du Boréal.

ELAZAR, Daniel J.

- 1987 *Exploring federalism*, Tuscaloosa, University of Alabama Press.

GAGNON, Alain-G. et Alex SCHWARTZ

- 2020 « Le fédéralisme canadien depuis le rapatriement de 1982. Promouvoir un fédéralisme de l'habilitation », dans : Antoine BROUSSEAU-DESAULNIERS et Stéphane SAVARD (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec. Perspectives historiques*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 487-515. (Coll. Politeia)

- GAGNON, Alain-G. et Johanne POIRIER (dir.)
2020 *L'avenir du fédéralisme canadien. Acteurs et institutions*, Québec, Presses de l'Université Laval. (Coll. Prisme)
- GAGNON, Alain-G.
2021 *Le choc des légitimités*, Québec, Presses de l'Université Laval. (Coll. Prisme)
- Gouvernement du Québec
2004 *Le Conseil de la fédération. Un premier pas vers une nouvelle ère de relations intergouvernementales au Canada*, Québec, La Bibliothèque nationale du Québec.
2017 *Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
2018 *Plan d'action 2018-2022. Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada
2006 *Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*. [<http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/unesco.pdf>], consulté le 17 février 2022.
- GUAY, Jean-Herman et Serge GAUDREAU
2018 *Les élections au Québec. 150 ans d'une histoire mouvementée*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- IMBEAU, Louis, Sule TOMKINSON et Yasmina MALKI
2021 « Descriptive, Explanatory and Interpretive Approaches », dans : Jean-Frédéric MORIN, Christian OLSSON et Ece Özlem ATIKCAN (dir.), *Research Methods in the Social Sciences: An A-Z of key concepts*, Oxford, Oxford University Press, p. 81-85.
- KARMIS, Dimitrios
2006 « Les multiples voix de la tradition fédérale et la tourmente du fédéralisme canadien », dans : Alain-G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 66-80. (Coll. Paramètres)
- KRIPPENDORF, Klaus
2013 *Content Analysis. An Introduction to Its Methodology*, Thousand Oaks, Sage Publishing.
- LAFORÉST, Guy
2010 « What Canadian Federalism Means in Quebec », *Review of Constitutional Studies*, 15-1: 1-33.
2014 *Un Québec exilé dans la fédération. Essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique*, Montréal, Les Éditions Québec Amérique. (Coll. Débats)
- LANGLOIS, Simon
2018 *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Les Éditions Septentrion.
- LATRAVERSE, Emanuelle
2021 « Un PLQ fédéraliste... mais encore? », *Journal de Québec*, 30 novembre. [<https://www.journaldequebec.com/2021/11/30/un-plq-federaliste-mais-encore>], consulté le 9 février 2022.
- LECAVALIER, Charles
2013 « Couillard veut que le Québec intègre la Constitution », *TVA Nouvelles*, 19 mars. [<https://www.tvanouvelles.ca/2013/03/19/couillard-veut-que-le-quebec-integre-la-constitution>], consulté le 12 juillet 2021.

LEGAULT, Josée

- 2014 « Les aventures constitutionnelles de Philippe Couillard », *Journal de Montréal*, 10 septembre. [https://www.journaldemontreal.com/2014/09/10/les-aventures-constitutionnelles-de-philippe-couillard], consulté le 17 février 2022.

LEMIEUX, Vincent

- 2005 *Les partis et leurs transformations*, Québec, Presses de l'Université Laval.
 2008 *Le Parti libéral du Québec. Alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université Laval.
 2012 « Le parti libéral du Québec et la formulation de politiques », dans Réjean PELLETIER (dir.), *Les partis politiques québécois dans la tourmente*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 249-271.

LÉVESQUE, Michel et Martin PELLETIER

- 2006 *Le Parti libéral du Québec : bibliographie (1867-2006)*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

LÉVESQUE, Michel

- 2013 *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique 1867-1960*, Québec, Les Éditions Septentrion.

MATHIEU, Félix, Dave GUÉNETTE et Alain-G. GAGNON (dir.)

- 2020 *50 déclinaisons de fédéralisme. Théorie, enjeux et études de cas*, Montréal, Les Presses de l'Université de Québec. (Coll. Politeia)

McROBERTS, Kenneth

- 2018 *Misconceiving Canada. The Struggle for National Unity*, Don Mills, Oxford University Press.

MONTIGNY, Éric et Marie GRÉGOIRE

- 2018 « Philippe Couillard. Volonté de rupture et mandat en deux temps », dans : François PÉTRY et Lisa BIRCH (dir.), *Bilan du gouvernement de Philippe Couillard. 158 promesses et un mandat contrasté*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 15-30.

MONTIGNY, Éric

- 2020 « Le pari nationaliste de Dominique Anglade? », *Policy Options/Options politiques*, 9 juin. [https://policyoptions.irpp.org/magazines/june-2020/lepari-nationaliste-de-dominique-anglade/], consulté le 12 juillet 2021.

PALERMO, Francesco et Karl KÖSSLER

- 2017 *Comparative Federalism. Constitutional Arrangements and Case Law*, Oxford, Bloomsbury.

Parti libéral du Québec

- 1994 *Agir pour le Québec. Document d'orientation politique*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 1995 *Que signifie pour vous la séparation du Québec? Certaines des raisons pour lesquelles le Parti libéral du Québec s'oppose à la séparation du Québec*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 1998 *Le plan pour un Québec plus fort*, Montréal, Parti libéral du Québec
 2002 *Un gouvernement au service des Québécois. Ensemble, réinventons le Québec*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2007a *S'unir pour réussir le Québec de demain*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2007b *L'avenir résolument!*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2008 *L'économie d'abord, Oui*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2012 *Pour le Québec*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2014 *Engagements : Parti libéral du Québec. Élections générales 2014*, Montréal, Parti libéral du Québec.
 2018 *Pour faciliter la vie des Québécois*, Montréal, Parti libéral du Québec.

- s. d. « Dossier Identité et relations canadiennes. Être Québécois, c'est notre façon d'être Canadiens ». [<https://plq.org/fr/dossiers/identite-relations-quebec-canada/>], consulté le 9 février 2022.

PELLETIER, Benoît

- 2010 *Une certaine idée du Québec : parcours d'un fédéraliste. De la réflexion à l'action*, Québec, Presses de l'Université Laval. (Coll. Prisme)
- 2017 « La modification et la réforme de la Constitution canadienne », *Revue générale de droit*, 47-2 : 459-517.
- 2021 « Le Parti libéral du Québec doit retrouver son âme », *La Presse*, 27 novembre. [https://plus.lapresse.ca/screens/1196fd74-68c8-4d23-b03f-95aa8dd554da__7C__0.html], consulté le 9 février 2022.

PELLETIER, Réjean

- 2006 « Le Conseil de la fédération : Un premier bilan », dans : François PÉTRY, Éric BÉLANGER et Louis IMBEAU (dir.), *Le Parti libéral du Québec. Enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 361-377.
- 2014 « Les relations fédérales-provinciales sous le gouvernement Harper », dans : Julián CASTRO-REA et Frédéric BOILY (dir.), *Le fédéralisme selon Harper. La place du Québec dans le Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 113-141. (Coll. Prisme)

PELLETIER, Réjean et Jean CRÊTE

- 1988 « Réalignements électoraux et transformations du personnel politique », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 21-1 : 3-33.

PÉTRY, François, Éric BÉLANGER et Louis IMBEAU (dir.)

- 2006 *Le Parti libéral. Enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*, Québec, Presses de l'Université Laval.

PÉTRY, François et Lisa BIRCH (dir.)

- 2018 *Bilan du gouvernement de Philippe Couillard : 158 promesses et un mandat contrasté*, Québec, Presses de l'Université Laval.

POIRIER, Johanne

- 2004 « Intergovernmental Agreements in Canada: At the Crossroads Between Law and Politics », dans : Peter J. MEEKISON, Hamish TELFORD et Harvey LAZAR (dir.), *Reconsidering the Institutions of Canadian Federalism*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 425-462.

POIRIER, Johanne et Jesse HARTERY

- 2020 « L'ingénierie para-constitutionnelle : modifier la Constitution par la bande et par contrat », dans : Dave GUÉNETTE, Patrick TAILLON et Marc VERDUSSEN (dir.), *La révision constitutionnelle dans tous ses états*, Montréal, Éditions Yvon Blais, p. 427-464.

ROBITAILLE, Antoine

- 2021 « Le PLQ n'est plus "fédéraliste", *Journal de Québec*, 2 décembre. [<https://www.journaldequebec.com/2021/12/02/le-plq-nest-plus-federaliste-1>], consulté le 9 février 2022.

ROCHER, François

- 2006 « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral », dans : Alain-G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 93-146. (Coll. Paramètres)
- 2020 « La vision québécoise du fédéralisme et l'idéal fédéral (1998-2008). Benoît Pelletier comme révélateur d'une tension irrésolue », dans : Antoine BROUSSEAU-DES SAULNIERS et Stéphane SAVARD (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec. Perspectives historiques*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, p. 88-115. (Coll. Politeia)

SALVET, Jean-Marc

- 2021 « L'angle mort du PLQ », *Le Soleil*, 30 novembre. [<https://www.lesoleil.com/2021/11/30/langle-mort-du-plq-e10788e8f289131c02af2b41be715b20/>], consulté le 9 février 2022.

SANTAFÉ, Gustavo Gabriel et Félix MATHIEU

- 2019 « Les récits du fédéralisme au Parti libéral du Québec », dans : Félix MATHIEU et Dave GUÉNETTE (dir.), *Ré-imaginer le Canada : Vers un État multinational?*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 65-89. (Coll. Diversité et démocratie)

SANTAFÉ, Gustavo Gabriel

- 2021 « Le Conseil de la fédération du rapport Pepin-Robarts et ses incarnations historiques », *Bulletin d'histoire politique*, 29-2 : 102-124.

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

- 2001 « Gouvernement de Daniel Johnson fils (du 11 janvier 1994 au 26 septembre 1994) », dans : *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 1936 à 2001*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p. 90-92.

Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

- 2018 « Discours et allocutions du ministre », *Site web du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes*. [<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/secretariat/salle-de-nouvelles/discours/index.asp?page=2>], consulté le 12 juillet 2021.
- 2019a « Gouvernement de Jean Charest (du 29 avril 2003 au 19 septembre 2012) », dans : *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 2001 à 2018*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p. 13-43.
- 2019b « Gouvernement de Philippe Couillard (du 23 avril 2014 au 18 octobre 2018) », dans : *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 2001 à 2018*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p. 52-65.
- s. d. *Site web du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes*. [<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/>], consulté le 21 février 2022.

SIMEON, Richard

- 2006 *Federal-Provincial Diplomacy. The Making of Recent Policy in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

TULLY, James

- 1995 *Strange Multiplicity: Constitutionalism in an Age of Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press.

WATTS, Ronald L.

- 1996 *Comparing Federal Systems*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

WHEARE, Kenneth C.

- 1963 *Federal Government*, Oxford, Oxford University Press.

ANNEXE

Liste des sources primaires mobilisées

Numérotation	Type de document	Nom du document	Année de publication
1	Plateforme électorale	<i>Agir pour le Québec</i>	1994
2	Plateforme référendaire	<i>Que signifie pour vous la séparation du Québec? Certaines des raisons pour lesquelles le Parti libéral du Québec s'oppose à la séparation du Québec</i>	1995
3	Document-cadre	<i>L'identité québécoise et le fédéralisme canadien : reconnaissance et interdépendance</i>	1996
4	Plateforme électorale	<i>Le plan pour un Québec plus fort</i>	1998
5	Recueil de communiqués et discours officiels	<i>Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 1936 à 2001</i>	2001
6	Document-cadre	<i>Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership</i>	2001
7	Plateforme électorale	<i>Un gouvernement au service des Québécois. Ensemble réinventons le Québec</i>	2002
8	Document-cadre	<i>Le Conseil de la fédération. Un premier pas vers une nouvelle ère de relations intergouvernementales au Canada</i>	2004
9	Plateforme électorale	<i>S'unir pour le Québec de demain</i>	2007
10	Plateforme électorale	<i>L'avenir résolument!</i>	2007
11	Plateforme électorale	<i>L'économie d'abord, Oui</i>	2008
12	Plateforme électorale	<i>Pour le Québec</i>	2012
13	Plateforme électorale	<i>Engagements : Parti libéral du Québec. Élections générales 2014</i>	2014
14	Document-cadre	<i>Québécois, notre façon d'être Canadiens. Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes</i>	2017
15	Document-cadre	<i>Plan d'action 2018-2022. Québécois, notre façon d'être Canadiens.</i>	2018
16	Plateforme électorale	<i>Pour faciliter la vie des Québécois</i>	2018
17	Recueil de communiqués et discours officiels	<i>Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 2001 à 2018</i>	2019